



arnaque phone and phone 100% remboursé

Par **bichou78**, le **09/06/2010** à **22:14**

j'ai souscrit à une offre phone and phone 100% remboursé avec abonnement télé2 le 08 juillet 2009 et à ce jour je n'ai eu aucun remboursement malgré les envois avant le 15 du mois à la société sous traitante custom promo. J'ai passé au moins 10 appels téléphoniques, envoyé de nombreux mails au service client et aussi 3 lettres recommandées. La seule réponse que l'on me donne c'est que le remboursement est en cours et que l'on traite ma demande. Une demande non traitée à ce jour au bout d'1 an...

Une belle arnaque. Dommage car les offres sont intéressantes. Je souhaiterai meme passer une nouvelle commande pour changer de mobile mais j'attends mon remboursement avant. Si quelqu'un a eu un remboursement ou une solution...tout est bienvenu.**

Merci pour votre écoute

Bichou78

Par **volme34**, le **24/08/2010** à **16:01**

Il faut envoyer un email a la DGCCRF: Ils ont les moyens de faire pression sur Custom promo (voir d'autres sites d'arnarques, les opinions sur cette société !) c'est édifiant. ne pas hesiter a en faire reference au service commercial de la boite qui t'a vendu l'abonnement .

Ci dessous un exemple de qq'un qui s'est fait remboursé

.....
Re: Encore Custom Promo (remboursement HP)

de titipi27 » Dim 25 Jul, 2010 à 17:24:52

Bonjour,

J'ai également eu affaire à cette société en 2009 pour une offre sur un mobile SonyEricson.

J'ai été remboursé après un mail à la DGCCRF, dont la société était en copie.

Remboursement sous 48 heures après plus de 5 mois d'attente:

DIRECTION DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION
DES FRAUDES

HOTEL DES FINANCES DU PRADO

22 Rue Borde

13285 MARSEILLE CEDEX 08

Téléphone : 04.91.17.95.00.

Télécopie : 04.91.25.96.89.

Mél. : ud13@dgccrf.finances.gouv.fr

Site internet : www.dgccrf.bercy.gouv.fr

ARRIVEE N° : 1881 DOSSIER N° 761 DEPART N° 1783

AFFAIRE SUIVIE PAR : Véronique KOULOUMIAN

Monsieur,

J'accuse réception de votre courriel ci-après, par lequel vous vous plaignez de la Société CUSTOM PROMO – 496 Avenue Francis Perrin – ZI Parc Club – 13790 ROUSSET, qui ne donne pas suite à une offre commerciale transmises par vos soins, à l'occasion d'un achat.

Je vous informe que mon service a mis en place avec la direction commerciale de « CUSTOM PROMO », un système de médiation, destiné à aider les plaignants, préalablement à toute action en justice de leur part.

Je transmets donc votre dossier au service compétent de la société considérée, qui examinera dans les meilleures conditions possibles votre situation.

A défaut d'accord amiable avec l'entreprise, il vous appartiendrait de saisir le Tribunal d'Instance. Vous trouverez ci-joint, une fiche sur la saisine simplifiée du Tribunal d'Instance, particulièrement adaptée à cette situation, si elle devait se produire.

En vous remerciant pour votre confiance, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/O LE DIRECTEUR INTERREGIONAL,

L'INSPECTEUR EXPERT,
Jean PORTET

Par **boby51**, le **22/03/2011** à **21:52**

Bonjour à tous,

j'ai eu le même problème que vous, et j'ai réussi à récupérer la totalité des remboursements manquants et en avance. J'ai reçu un chèque du complément (11 mensualités) en février alors que mon engagement d'un an se termine en mai 2011.

J'ai reçu mon unique virement pour le mois de mai, vers mi-août 2010. Et pour les suivants, comme le code barres des mois de juin, juillet et août n'étaient pas imprimable tant qu'ils ne m'avaient pas fait le virement de mai, je les ai appelés plusieurs fois, et ils m'ont dit qu'il y avait des retards, et d'envoyer ma copie de facture sans le code barre imprimé et qu'ils se débrouilleraient. Ce que j'ai fait et ensuite ça a été l'engrenage des demandes "non conformes". Lorsque les appelaient pour leur demander la raison de ma demande "non conforme", on me disait que j'aurais du attendre plutôt que d'envoyer sans le code barre imprimé du mois correspondant.

Bref pour obtenir mes autres remboursements, vu que c'était ma parole contre la leur, j'ai

envoyé en recommandé une demande auprès de mon tribunal d'instance. J'ai reçu environ après 2 semaines une date pour une conciliation et si besoin un date pour une audience, et le jour de la conciliation, ils m'ont fait savoir qu'ils m'enverraient un chèque des remboursements manquants, ce qu'ils ont fait 10 jours plus tard.

D'après la personne du tribunal, j'aurai pu continuer jusqu'à l'audience et demander des dédommagements, mais j'étais bien content de toucher mon chèque, et pas facile de se libéré du boulot une demi journée.

Bref, pour le prix d'un recommandé et une demi journée, vous pourriez tous récupéré vos remboursements dû (Je garde leur belle lettre en souvenir), et c'est à mon avis plus efficace qu'un message à la DGCCRF.

Par **pdebureau**, le **28/03/2011** à **11:45**

Hi !!

Moi aussi je me suis fait arnaquer par phone and phone. J'ai pris un abonnement téléphonique pack 1 euro. En plus des problèmes liés à l'envoi des mes documents, il m'ont envoyé ma puce et le téléphone, mais n'ayant pas reçu ma tv plasma 107, je les ai appelé: Ils m'ont alors assuré que j'allais la recevoir 10 jours plus tard. Puis je reçois un mail 2 jours après bien sur, j'avais utilisé ma puce et mon nouveau numéro, en me disant que la tv n'était plus disponible et ils me proposaient un "échange" ou un "remboursement". Bien sur pas de tv plasma sur la bourse d'échange, quand au remboursement ils remboursent la tv mais pas le port.

Rien de choquant pour eux de ne pas rembourser le port de la tv qu'ils m'ont pas envoyé.....

Impossible d' avoir le remboursement, j'ai du accepter le remboursement la tv seule.

Informaticien dans une entreprise internationale, j'ai envoyé un mail au 1500 employés du site en leur expliquant mon histoire et en leur disant de faire suivre mon mail afin que plus personne ne commande sur ce site de voleurs et d'arnaqueurs. J'ai déjà reçu des mails me remerciant. J'invite tout le monde à faire de même. Je vais faire suivre à mon groupe à l'étranger....

bonne journée à tous .